

LES TOITS FRAIS DANS LES CLIMATS CANADIENS

Sous les climats chauds comme au sud des É.-U., en Californie et au Nouveau-Mexique, où les jours de chaleur dépassent les jours de froid, les toits de couleur foncée peuvent contribuer à la formation d'îlots de chaleur urbains (la température, dans les villes, est supérieure à celle des environs non peuplés). Cette constatation, fondée sur l'observation par satellite des mesures de température et sur des modèles informatiques, donne à penser que si les propriétaires remplacent les bardeaux foncés ou autres matériaux de couverture par des produits de couleur plus claire (plus réfléchissante), la température globale ambiante diminue, ce qui fait baisser les coûts de refroidissement durant les chauds mois d'été. Certains matériaux de couverture réfléchissants sont « homologués EnergyStar » - un programme qui permet aux consommateurs de facilement repérer et acheter des produits à haute efficacité énergétique.

Cependant, Ressources naturelles Canada a publié cet avis important au sujet du programme Energy Star et des matériaux de couverture pour le Canada :

Les produits de toiture ne sont PAS compris dans le programme ENERGY STAR® du Canada.

*Les produits de toiture **ne sont PAS compris** dans le programme ENERGY STAR du Canada. Ressources naturelles Canada (RNC) collabore avec la Environmental Protection Agency (EPA) des É.-U. en vue d'harmoniser les spécifications de produits et de favoriser la cohérence entre les programmes ENERGY STAR au Canada et aux États-Unis. Quoi qu'il en soit, il existe des différences entre les approches des programmes, ce qui entraîne parfois des différences entre les types de produits et les activités appuyées par les programmes de ces deux pays. Il est possible que certains produits de toiture n'entraînent pas d'économies d'énergie dans certaines régions du Canada. **Puisque le Canada est d'abord et avant tout un pays où le climat est propice au chauffage, les avantages des produits de toiture homologués ENERGY STAR ne seraient généralement pas perçus dans l'ensemble du pays.***

Les chercheurs du laboratoire CanmetÉNERGIE de NRCan à Ottawa ont fait des recherches sur les avantages des toits résidentiels réfléchissants. L'étude a permis de constater qu'un toit réfléchissant augmentait la consommation d'énergie dans le climat d'Ottawa, parce qu'il était nécessaire de chauffer davantage les locaux en hiver. Les coûts de l'énergie diminuaient de moins de 30 \$ par an, à cause des écarts de prix entre le giga joule de gaz naturel et l'électricité.

(Suite au verso)

L'examen de la Base de données complète sur la consommation d'énergie, dans le site web de NRCan Canada, pour le secteur résidentiel, révèle qu'au cours des années récentes, pour toutes les régions du Canada, 66 % de la consommation d'énergie dans les maisons ont servi au chauffage des locaux, et seulement 1,2 % a servi à la climatisation. Dans les climats où c'est le chauffage qui prédomine, tels que ceux du Canada, le gain solaire est en grande partie capté par les fenêtres.

De plus, CASMA est d'accord sur les limites des toits frais résumées par l'Asphalt Roofing Manufacturers Association (ARMA) dans ses copies blanches publiées sur le sujet, et que l'on peut consulter par le lien suivant :

<https://asphaltroofing.org/residential-cool-roofing/>

Les propriétaires canadiens ont intérêt à savoir que la simple utilisation de bardeaux « blancs » ne réduira probablement pas les coûts de consommation d'énergie de leur maison. Le meilleur moyen, pour les propriétaires, de diminuer les coûts de climatisation (et de chauffage) est d'investir dans un apport d'isolant et de bien ventiler les combles, pour diminuer le gain de chaleur solaire indésirable et réduire la charge calorifique de la maison.

Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.